



**DÉCISION DU MAIRE  
PROGRAMMATION ET ASSISTANCE MAÎTRISE  
OUVRAGE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ ET LE  
RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE MATERNELLE  
JEAN MONNET**

**Le Maire de la commune d'Héric**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2222-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2194-1 à L2194-3,

VU la délibération en date du 25 mai 2020 donnant délégation du Conseil municipal au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 3 000 000 € HT pour les marchés de travaux et 200 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Considérant le fait que la société AMOFI a réalisé en 2015 une étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension de la mairie et la réorganisation du groupe scolaire Jean Monnet,

Considérant le fait qu'il est nécessaire, suite aux travaux d'extension faits au groupe scolaire Jean Monnet, de mettre en accessibilité et de réaménager l'école maternelle,

Considérant le fait que l'offre de la société AMOFI répond aux exigences du Maître d'ouvrage,

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : De confier à la société AMOFI l'étude de programmation et la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en accessibilité et le réaménagement de l'école maternelle Jean Monnet pour un montant total de 26 320,00 € HT réparti comme suit : tranche ferme 24 480,00 € HT et tranche optionnelle 1 840,00 € HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Article 3 : Monsieur le Maire informera le Conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

À Héric, le 29 mars 2023

Le Maire,



Jean-Pierre JOUTARD

Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télécours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

2023-10 DECISION MAIRE PRPGRAMMATION ET AMO MISE EN ACCESSIBILITE ET REAMENAGEMENT ECOLE  
MATERNELLE JEAN MONNET

---

Date de transmission de l'acte : 31/03/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 31/03/2023

---

Numéro de l'acte : 20230331-01 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230329-20230331-01-AR

---

Date de décision : 29/03/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

---

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.9. marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA)



COMMUNE D'HERIC

**Mise en accessibilité et réaménagement  
de l'école maternelle Jean Monnet  
A Héric**

Offre

Mars 2023

# SOMMAIRE

## **AMOFI – Programmation & assistance à maîtrise d'ouvrage**

97 rue du Croissant - 44300 Nantes – tél : 02 40 14 33 13

1/ Note méthodologique

2/ Planning

3/ Décomposition du prix global forfaitaire

# AMOFI

## 1/ NOTE METHODOLOGIQUE

# Problématique

La commune d'Héric a engagé une étude globale sur le réaménagement du site de l'école Jean Monnet et de la mairie. Cette étude a conduit à construire une mairie neuve sur un nouveau site. Cette mairie a été inaugurée en début d'année 2022. L'école Jean Monnet quant à elle a fait l'objet d'une première phase de travaux concernant l'école élémentaire et la restauration scolaire. Cette phase de travaux a été mise en service à la rentrée 2021.

Aujourd'hui la commune souhaite entamer la deuxième phase de l'étude de l'école à savoir la mise en accessibilité et la rénovation de l'école maternelle. C'est la raison pour laquelle, la commune souhaite faire appel à un programmiste.

## Les compétences proposées

### Notre équipe sera composée des personnes suivantes :

- Un chargé d'étude confirmé AMOFI : chef de projet et interlocuteur du Maître d'Ouvrage en charge du dossier,
- Un chargé d'étude junior, en appui du chef de projet.

Le chef de projet AMOFI regroupe toutes les compétences nécessaires à cette mission. Nos références en équipements scolaires sont nombreuses et nous permettent aujourd'hui d'avoir une analyse objective mais également d'avoir un retour d'expérience nous permettant d'être force de proposition vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage. Ainsi nous pouvons apporter notre expertise mais également notre regard critique afin de proposer des solutions adaptées au contexte.

Le programmiste interviendra en appui du chef de projet pour la réalisation de cette étude mais il pourra également remplacer le chef de projet au pied levé en cas de besoin. Ainsi vous êtes assuré d'avoir toujours un interlocuteur disponible pour réaliser la mission dans de bonnes conditions.



Architectes



Urbaniste



Programmation



Programmation  
environnementale



Ingénieur  
génie civil



Economie  
de la  
construction

**Notre équipe** ainsi constituée **est complète et cohérente** au regard des objectifs qui nous sont fixés. Elle est **indépendante et objective** permettant de vous apporter des éléments de décision. Notre approche est une **approche pragmatique, basée sur notre écoute, notre expérience** pour les bâtiments scolaires et **nos retours d'expérience** que nous capitalisons.

# Méthodologie

Nous nous attachons depuis de nombreuses années à réaliser des études pragmatiques, qui répondent aux besoins et qui **tiennent compte des usages**. Depuis quelques années, nous complétons notre approche par une **attention portée à l'évolutivité des espaces, leur réversibilité, la mutualisation des usages et leur flexibilité**. Ces points d'attention permettent in fine de **réaliser des projets sobres** ; sobres dans leurs surfaces du fait du travail sur la mutualisation ; sobres dans leur impact environnemental du fait de l'attention portée à la surface construite mais également du fait de la réversibilité et de la flexibilité des espaces ; sobres en entretien et maintenance du fait du travail sur les solutions simples.

Pour répondre à vos attentes nous vous proposons d'intervenir de la façon suivante. Notre intervention impliquera plusieurs niveaux de concertation et de participation. Nous détaillons ci-dessous ces différents niveaux.

## 1/ Une concertation étroite

avec le Maître d'Ouvrage au sein d'un groupe de pilotage

Ce groupe de pilotage pourrait être constitué de :

- *Monsieur Le Maire,*
- *élus concernés,*
- *directrice générale des services,*
- *l'interlocuteur maîtrise d'ouvrage en charge du dossier*
- *chef de projet AMOFI.*

Ce groupe de pilotage aura pour mission de :

- *contribuer à la définition des objectifs principaux,*
- *désigner nominativement les personnes à rencontrer,*
- *valider les éléments exprimés par les personnes rencontrées,*
- *valider les orientations envisagées d'organisations et d'exigences,*
- *assurer la cohérence tout au long de l'intervention,*

Les réunions du groupe de pilotage auront lieu :

- en début de mission avec une réunion de lancement. Cette étape cruciale doit permettre de :
  - o préciser le cadre d'intervention : partager la méthodologie proposée, définir les modalités de concertation, préciser le calendrier de l'étude,
  - o prendre connaissance du contexte de l'opération : le contexte général du projet, les enjeux et ambitions du projet, les objectifs qualitatifs et fonctionnels, les contraintes budgétaires,
  - o définir le mode de recueil des données et des besoins.
- A l'issue de chaque phase afin de vous restituer notre travail et recueillir vos remarques.
- Dans le but de définir les objectifs et exigences environnementales.

## **2/ Un travail de réflexion**

avec les différents utilisateurs au sein d'un groupe de travail

Nous vous proposons de rencontrer les utilisateurs sous forme d'un groupe de travail qui sera constitué pour ce projet.

Ainsi le groupe de travail pourrait être constitué :

- De représentants des enseignants,
- De représentants des ATSEM,
- du chef de projet AMOFI.

Ce groupe de travail aura pour mission de :

- participer au recensement des besoins,
- contribuer à la définition des contraintes techniques.

Nous proposons de rencontrer le groupe de travail à 3 reprises :

1. Deux réunions de définition des besoins afin de préciser les besoins incontournables, les mutualisations possibles (salle d'attente...)
2. Une réunion de définition des objectifs plus techniques.

## **3/ La consultation ponctuelle de personnes ayant un lien avec le projet :**

- services techniques de la commune : maintenance, ménage...

# Notre intervention

## ***Tranche ferme***

*Phase 1 : programmation*

Lors de la précédente étude, les besoins avaient été évalués, néanmoins, ils ont pu évoluer depuis. Aussi, nous vous proposons de caler et approfondir en groupe de travail les besoins des élus et de l'équipe enseignante actuelle. Nous pourrions ainsi simultanément définir les limites de prestations avec les travaux déjà réalisés. Cette étape permettra également de recalculer le montant prévisionnel des travaux.

A la suite des besoins recalculés par le Maître d'Ouvrage, le programme est destiné à servir de base à la consultation des concepteurs et devra décrire le contexte, les contraintes et les besoins de l'opération. Le programme technique détaillé tel que nous le concevons permettra également d'être le support aux études de maîtrise d'œuvre tout en long de l'opération. Il servira ainsi de référence et fera partie du contrat du maître d'œuvre.

**Le programme définira :**

- les attentes du Maître d'Ouvrage,
- les données liées au site d'implantation,
- la nomenclature des locaux et leurs surfaces,
- l'organisation des liaisons fonctionnelles,

- les contraintes réglementaires, urbanistiques...
- les exigences opérationnelles : délais, phasage, coût...
- les exigences en termes de maintenance,
- les exigences techniques générales et les niveaux de prestations généraux (acoustique, génie climatique, courants forts, courants faibles, éclairage, contrôle d'accès),
- les exigences de sécurité générales,
- les exigences environnementales.

D'autre part, pour chaque type de local, il sera établi une fiche définissant ses prescriptions techniques particulières :

- contraintes dimensionnelles,
- contraintes fonctionnelles,
- contraintes de sécurité,
- contraintes d'aménagement intérieur,
- équipements immobiliers à dessiner sur les plans par l'architecte mais non compris dans le coût d'objectif,
- équipements mobiliers,
- équipements en fluides, éclairage, courants faibles,
- niveau de prestations (acoustique, génie climatique, éclairage, ...).

Un programme technique détaillé vous sera remis à ce stade. Ce document présentera :

- les enjeux et objectifs du maître d'ouvrage,
- Les données du site et de l'école (effectifs...),
- les contraintes : atouts / limites du site,
- les besoins,
- les exigences techniques générales,
- les exigences techniques par famille de locaux.

Pour cette phase nous prévoyons :

- une réunion de lancement en groupe de pilotage,
- 2 réunions de recalage des besoins en groupe de travail,
- une réunion de définition des exigences techniques en groupe de travail,
- une réunion de définition des exigences techniques en groupe de pilotage,
- Une réunion de restitution du programme au groupe de pilotage.

*Phase 2 : assistance à la sélection de la maîtrise d'œuvre en procédure adaptée*

Afin d'estimer au mieux les honoraires de cette phase, nous nous sommes basés sur une procédure de MAPA.

Pendant cette phase l'intervention d'AMOFI se situe pendant les tâches suivantes :

- AMO rédaction du **Règlement de consultation** avec proposition
  - des capacités à demander aux candidats,
  - contenu des prestations à fournir par les candidats.
- AMO pour la création du **Dossier de Consultation des Concepteurs** :
  - définition des critères de sélection des candidats,
  - insertion du programme technique et environnemental détaillé,



- insertion des annexes techniques. Pour cela mise en évidence des éventuelles commandes nécessaires (levé topographique, études de sol...).
- **Analyse des références et compétences des candidatures** reçues et analyse **des offres** remises par les candidats et rédaction d'un rapport d'analyse,
- **Participation à l'audition des candidats.**

Dans le cas où une autre procédure s'appliquerait, nos honoraires seraient recalculés en conséquence.

## ***Tranche optionnelle***

### ***Phase 3 : Rédaction des cahiers des charges pour les bureaux de contrôle***

Nous rédigerons dans cette phase le cahier des charges qui vous permettra de lancer la consultation des bureaux de contrôle. Ainsi nous vous remettrons l'ensemble des pièces nécessaires à cette consultation.

Nous attirons l'attention du maître d'ouvrage sur le fait que nous n'avons pas prévu de faire l'analyse des offres reçues.

AMOFI

2/ PLANNING

# Planning prévisionnel

Pour une notification de l'ordre de service de commencer l'étude pendant le mois **Avril 2023**, la mission se déroulerait suivant le planning ci-dessous :

Elément de mission	2023						2024				
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janvier	Février
Notification de l'ordre de service	●										
Réunion de lancement de l'étude	●										
1/ Programme											
Validation du maître d'ouvrage											
2/ AMO choix MOE											
Validation du maître d'ouvrage											

●	Évènement singulier
	Délai d'intervention des collaborateurs d'AMOFI
	Période de validation du maître d'ouvrage <i>(ce délai est donné à titre indicatif, tout délai supplémentaire décalerait d'autant les phases suivantes.)</i>

## AMOFI

### 3/ DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL FORFAITAIRE



# Décomposition du prix

## Tranche ferme

Phase	Libellé		Chargé d'étude confirmé AMOFI		Chargé d'étude junior AMOFI		Total HT par phase
	PRESTATIONS A EXECUTER	%	HEURES	COUT	HEURES	COUT	
1	PTD	44,1	60	6 000,00 €	60	4 800,00 €	10 800,00 €
2	AMO choix MOE	55,9	60	6 000,00 €	96	7 680,00 €	13 680,00 €
Coût horaire HT				100,00 €	80,00 €		
Total en Euros HT				12 000,00 €	12 480,00 €	24 480,00 €	
TVA à 20%				2 400,00 €	2 496,00 €	4 896,00 €	
<b>TOTAL en Euros TTC</b>				14 400,00 €	14 976,00 €	<b>29 376,00 €</b>	

La rémunération globale, nette et forfaitaire en contrepartie des services assurés pour la tranche ferme par AMOFI sera de : 24 480,00 € HT (Vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingts Euros hors taxes), majorée de la TVA au taux en vigueur lors de la facturation.

## Tranche optionnelle

Phase	Libellé		Chargé d'étude confirmé AMOFI		Chargé d'étude junior AMOFI		Total HT par phase
	PRESTATIONS A EXECUTER	%	HEURES	COUT	HEURES	COUT	
3	Cahier des charges bureau de contrôle	7,5	12	1 200,00 €	8	640,00 €	1 840,00 €
Coût horaire HT				100,00 €	80,00 €		
Total en Euros HT				1 200,00 €	640,00 €	1 840,00 €	
TVA à 20%				240,00 €	128,00 €	368,00 €	
<b>TOTAL en Euros TTC</b>				1 440,00 €	768,00 €	<b>2 208,00 €</b>	

La rémunération globale, nette et forfaitaire en contrepartie des services assurés pour la tranche optionnelle par AMOFI sera de : 1 840,00 € HT (Mille huit cent quarante euros hors taxes), majorée de la TVA au taux en vigueur lors de la facturation.

Il n'est pas envisagé de sous-traiter une partie de la prestation.

A Héric le 29/03/2023

Bon pour accord

Bon pour accord le Maire

Maitre d'ouvrage Jean-Pierre JOUTARD



**Carole POHU**

Signature numérique de Carole POHU  
Date : 2023.03.17 18:52:28 +01'00'

AMOFI



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	36195	00011064001	88	EUR

Domiciliation  
CCM TALENSAC

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)  
FR76 1027 8361 9500 0110 6400 188

BIC (Bank Identifier Code)  
CMCIFR2A

Domiciliation  
CCM TALENSAC  
14 B RUE DE TALENSAC  
44000 NANTES

☎ 0 820 094 091 (Service 0,12 €/min + prix appel)

Titulaire du compte (Account Owner)  
ASSIST MAITRISE OUVRAGE FONCIERE  
IMMOB  
AMOFI  
97 RUE DU CROISSANT  
44300 NANTES

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

En provenance de :

~~AMOFI  
97 rue du Croissant  
44300 Nantes~~

56RZV28 - PFC12F - 207641202 - 08/22



LA POSTE  
Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 195 733 0838 3



Amo Accueillable au 11/11/23  
Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le :  
Distribué le : 07 10 2023

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire

*AMOFI*  
97 rue du Croissant - 44300 Nantes  
02 40 14 33 13 - contact@amofi.fr

CNI / permis de conduire  
 Autre : .....

RCS Nantes 402 558 902

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Mairie HERIC  
SEC

2 RUE SAINT JEAN  
44810 HERIC